

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

**Demandeur :** Option consommateurs

---

**Référence :** SCGM-6, document 1, page 11, tableau 4

**Question :**

- 4.1. Veuillez préciser si les prix des services de fourniture de gaz et de gaz de compression indiqués à ce tableau reflètent les modifications proposées à la pièce SCGM-4 doc. 2. Si non, SCGM est-elle d'avis que les modifications apportées à cette dernière pièce ont un impact sur les données et sur les conclusions de la pièce SCGM-6 doc. 1? Élaborez.
- 

**Réponse :**

- 4.1 Les prix des services de fourniture de gaz et de gaz de compression indiqués à SCGM-6, document 1 tableau 4 ne reflètent pas les modifications proposées à la pièce SCGM-4, document 2. L'application des modifications proposées à la pièce SCGM-4, document 2 aurait un impact marginal sur le prix, ce qui aurait, par conséquent, un impact également marginal sur les volumes de vente. De tels changements affecteraient très peu les conclusions de la pièce SCGM-6, document 1.

En effet, selon le profil des volumes perdus ou gagnés, les changements sur les conclusions de la pièce précédente consisteraient généralement en une légère variation de la quantité de gaz achetée à Dawn (selon la latitude permise par la stratégie d'achat retenue) ou par une utilisation légèrement différente du transport entre Empress et Dawn. Dans le cas où la variation du profil de la demande requiert un peu plus d'approvisionnement de pointe, l'ampleur de cette augmentation serait absorbée par la provision de capacité de pointe. Il n'y aurait évidemment pas de problème dans le cas où la variation du profil de la demande requiert moins d'approvisionnement de pointe.